



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 juillet 2019

**Question n° 10 de Mme Karine Roch, déposée le 7 mai 2019 « Quelle est la politique de la Ville à propos de ses locaux libres dans le quartier de Sévelin »**

**Rappel**

Dans sa communication à propos du quartier de Sévelin, la Ville affirme qu'elle cherche à favoriser le développement d'un quartier jeune et dynamique.

Suite à la construction d'un nouveau bâtiment dans ce quartier, les activités des programmes de formation et d'insertion du Service du travail – auparavant dispersées sur plusieurs lieux de la ville – ont été transférées sur le nouveau site.

**Préambule**

Pour rappel, le Service du logement et des gérances (SLG) est compétent pour traiter les demandes de locaux et leurs attributions, soit :

- traiter les demandes de locaux et leurs attributions ;
- inventorier les locaux loués directement par les services auprès de tiers (privés, gérances) afin d'en établir une liste exhaustive ;
- signer les baux et/ou les conventions adoptés par la Municipalité ou le Conseil communal.

Pour le cas particulier du site de Sévelin 36, la Municipalité a donné au Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (SGEJQ) et au SLG procuration et mandat de conclure des contrats de bail formalisant les nouvelles relations contractuelles et conventions de prestations.

**Réponse de la Municipalité**

**Question 1 : Que prévoit la Ville pour la réattribution des locaux qui seront libérés dans des bâtiments lui appartenant, notamment aux numéros 28 et 36 ? Sur quels critères et à quelle échéance**

Un groupe de travail composé de représentants des services du travail, de la culture, du logement et des gérances et du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers a été créé afin de réfléchir à l'avenir du bâtiment et en définir les besoins. En l'état du bâtiment, le SLG et le SGEJQ sont

compétents pour donner leur préavis et in fine soumettre ladite demande à la Municipalité pour validation.

Maintenant, avec le déménagement du Service du travail (ST) à Sévelin 8-14, seule la surface des combles libérée à Sévelin 36 par le restaurant formateur « Au Goût du Jour » reste vacante.

Dans leur séance du 7 juin 2019, les directions de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers et du logement, de l'environnement et de l'architecture ont décidé d'organiser une rencontre avec les associations afin de faire le point de la situation, ce qui permettra d'établir une stratégie d'attribution.

En ce qui concerne le bâtiment de Sévelin 28, dont la Ville n'est pas propriétaire, le déménagement du ST a permis de libérer plusieurs surfaces louées à des tiers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Karine Roch.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juillet 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter

57-1



*Simon Affolter*